

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme GRENTE, M. REIG, M. CAYUELA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, M. FAYE, Mme CHOUJAA, Mme LACROIX, M. JOFFRE, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, Mme ROTH, M. MORANDIN,

PROCURATIONS : Mme FLORES à M. RODRIGUES; Mme CASSAN à M. CASSIGNOL ; Mme VIARGUES à Mme FRAPPIER; M. DALMAS à M. VIVANT ; M. ROSELLO à Mme GRENTE ; M. CUBELES à M. BAYONNE ; Mme MOREAU à M. PECHAMAT ; Mme LAVILLE à M. ESCAICH

ABSENTS : néant

Secrétaire : Mme LACROIX

1- FINANCES

• **Adoption du Compte Administratif 2018 de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats du Compte Administratif 2018 de la commune, qui se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
I. Dépenses	5 439 104.73	1 056 073.36
II. Recettes	6 341 731.47	655 650.49
III. Résultats de l'exercice (=II-I)	902 626.74	-400 422.87
IV. Résultats antérieurs reportés 2017	5 537 296.77	1 727 448.25
V. Total (=III+IV)	6 439 923.51	1 327 025.38
VI. Restes à réaliser		-4 598 367.45
VII. Excédent de clôture (=V+VI)	6 439 923.51	-3 271 342.07

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur BAYONNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix) approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au budget principal de la commune.

• **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières en 2018**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) prend acte de l'absence de cession et acquisition immobilière réalisées par la commune en 2018.

• **Adoption du Compte de Gestion 2018 du trésorier municipal Budget principal de la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

• **Reprise et affectation des résultats 2018 au Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019 de la commune.

<u>Section de fonctionnement 2018</u>	
Résultat de l'exercice	902 626.74 €
Avec excédent antérieur 2017 :	5 537 296.77 €
Résultat de fonctionnement de clôture :	6 439 923.51 €
<u>Section d'investissement 2018</u>	
Résultat de l'exercice	- 400 422.87 €
Avec excédent antérieur 2017 :	1 727 448.25 €
Résultat d'investissement de clôture	1 327 025.38 €
<u>Restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement</u>	
Recettes	666 550.46 €
Dépenses	5 264 917.91 €
Total	- 4 598 367.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la reprise des résultats 2018 au budget primitif de la commune 2019 et de son affectation comme indiquée ci-dessus.

- **Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Charges à caractère général (011)	1 486 010,70		1 486 010,70
Charges de personnel (012)	3 470 000,00		3 470 000,00
Atténuations de produits (014)	46 000,00		46 000,00
Charges de gestion courante (65)	559 443,00		559 443,00
Charges financières (66)	0,00		0,00
Charges exceptionnelles (67)	3 100,00		3 100,00
Dotations aux amortissements et provisions (68)	1 000,00	210 000,00	211 000,00
Dépenses imprévues (022)	415 000,00		415 000,00
Virement à la section d'investissement (023)		3 150 899,74	3 150 899,74
Total	5 980 553,70	3 360 899,74	9 341 453,44

Recettes de fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Atténuation de charges (013)	50 000,00		50 000,00
Produits des services (70)	485 196,00		485 196,00
Travaux en régie (72)		5 000,00	5 000,00
Impôts et taxes (73)	3 994 534,00		3 994 534,00
Dotations et participations (74)	1 126 889,00		1 126 889,00
Autres produits de gestion courant (75)	424 250,00		424 250,00
Produits financiers (76)	3,00		3,00
Produits exceptionnels (77)	70 000,00	17 000,00	87 000,00
Total	6 150 872,00	22 000,00	6 172 872,00

Résultat reporté (R002)	3 168 581,44
Total recettes de fonctionnement cumulées	9 341 453,44

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Subventions d'investissement (13)		17 000,00	17 000,00
Remboursement d'emprunts (16)	31 456,00		31 456,00
Total des opérations d'équipement	8 509 157,10		8 509 157,10
Immobilisations incorporelles (20)	54 348,00		54 348,00
Immobilisations corporelles (21)	840 306,55	5 000,00	845 306,55
Immobilisations en cours (23)		0,00	0,00
Dépenses imprévues investissement	540 000,00		540 000,00
Total	9 975 267,65	22 000,00	9 997 267,65

Solde d'exécution négatif reporté (D001)	0,00
Total dépenses d'investissement cumulées	9 997 267,65

Recettes d'investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dotations : FCTVA (10)	163 800,00		163 800,00
Subventions d'investissement (13)	1 874 200,46		1 874 200,46
Emprunt			0,00
Immobilisations corporelles (21)			0,00
Immobilisations en cours (23)		0,00	0,00
Amortissement des immobilisations (28)		210 000,00	210 000,00
Virement de la section de fonctionnement (021)		3 150 899,74	3 150 899,74
Total	2 038 000,46	3 360 899,74	5 398 900,20

Solde d'exécution positif (R001)	1 327 025,38
Affectation au compte 1068	3 271 342,07
Total recettes d'investissement cumulées	9 997 267,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 23 voix pour et 6 abstentions vote chapitre par chapitre le budget 2019 de la commune et sollicite auprès des institutions concernées toutes les subventions inscrites au budget 2019 de la commune.

- **Vote des taux d'imposition 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2019.

Les taux 2019 sont :

Taxe d'habitation	10.92
Taxe sur le foncier bâti	12.81
Taxe sur le foncier non bâti	79.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) vote pour 2019 les taux d'imposition ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : aide aux dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Départemental de la Haute Garonne une subvention au taux maximum pour le financement du RASED.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2017 au CCAS pour le RAM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide l'inscription budgétaire des montants ci-dessus et du reversement de cette subvention au CCAS pour le financement du RAM.

- **Convention de groupement de commandes entre la ville de Beauzelle et le CCAS pour le renouvellement du marché des contrats d'assurances**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la convention à conclure avec le CCAS de Beauzelle pour la constitution d'un groupement de commandes d'une part pour la passation du contrat d'assistance à la souscription des contrats d'assurances et, d'autre part, pour la passation et la gestion du marché des contrats d'assurances proprement dit. Le Conseil Municipal approuve la désignation de la ville de Beauzelle en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes. A ce titre, la ville de Beauzelle sera notamment chargée de signer les marchés au nom et pour le compte du CCAS de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de ladite convention.

- **Convention de groupement de commandes entre la ville de Beauzelle et le CCAS pour le renouvellement du marché de fournitures et livraison des repas scolaires et de fourniture des repas pour personnes âgées**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la convention à conclure avec le CCAS de Beauzelle pour la constitution d'un groupement de commandes pour la passation et la gestion du marché de fournitures et livraison des repas scolaires et du portage de repas à destination des personnes âgées. Le Conseil Municipal approuve la désignation de la ville de Beauzelle en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes. A ce titre, la ville de Beauzelle sera notamment chargée de signer les marchés au nom et pour le compte du CCAS de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de ladite convention.

2- URBANISME

- **Élaboration du PLUi-H de Toulouse Métropole – Avis sur les réserves et recommandations de la Commission d'Enquête et sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) décide d'émettre un avis favorable à la proposition de prise en compte par Toulouse Métropole des réserves et des recommandations générales de la Commission d'Enquête et celles concernant la Commune de BEAUZELLE. Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole courant de l'année 2019 tel que modifié pour tenir compte des avis des PPA, PPC, des Communes des observations formulées à l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête sur la base des documents annexés à la présente délibération. Il décide d'informer que le dossier de PLUi-H, une fois approuvé par le Conseil de la Métropole, ainsi que le rapport et conclusions de la Commission d'Enquête seront mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole, sis 6, rue René Leduc, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, 4 ème étage, de 8 heures 30' à 12 heures 30' et de 13 heures 30' à 17 heures. Ce document sera également consultable sur le site internet de Toulouse Métropole, ainsi que sur le site internet de la commune de BEAUZELLE. Il décide de dire qu'en vertu des articles L2121-24 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié au recueil des actes administratifs de la Commune de BEAUZELLE et de rappeler que la présente délibération sera exécutoire après transmission à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichage dans la Commune de BEAUZELLE pendant 1 mois.

- **Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Avis sur la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête et sur le projet de RLPi prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix) décide d'émettre un avis Favorable sur la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête et sur le projet de RLPi prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation, tel que modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et conclusions de la Commission d'Enquête, sur la base du document de synthèse annexé à la présente délibération. Le Conseil Municipal décide d'informer que le dossier de RLPi, une fois approuvé par le Conseil de la Métropole, ainsi que le rapport et conclusions de la Commission d'Enquête seront mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole, sis 6, rue René Leduc, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'urbanisme, 4^{ème} étage, de 8 heures 30' à 12 heures 30' et de 13 heures 30' à 17 heures. Ce document sera également consultable sur le site internet de Toulouse Métropole, ainsi que sur le site internet de la commune de BEAUZELLE. Il décide de préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'État (Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et de la région Occitanie) et son affichage pendant un mois à la Mairie de BEAUZELLE Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie de BEAUZELLE. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire de BEAUZELLE à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Actualisation de l'étude d'impact du Parc des Expositions : Avis de la Commune**

Le Conseil Municipal de Beauzelle, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité (28 voix) d'émettre un avis favorable sur le « dossier d'évaluation environnementale » concernant l'actualisation de l'étude d'impact du Parc des Expositions et la demande d'autorisation liée la création de la ZAC « Parvis-Garossos » et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3- PERSONNEL

- **Augmentation de la valeur faciale des Titres Restaurants**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) décide de fixer à 7 euros la valeur faciale des titres-restaurant pour le personnel de la mairie de Beauzelle, avec une mise en place au 1^{er} mars 2019 et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 et aux budgets suivants.

- **Centre culturel : recours à vacataire pour animation des ateliers d'arts plastiques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour animer les ateliers d'arts plastiques thématiques il propose d'avoir recours à des vacataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de créer un poste de vacataire du 11 mars 2019 au 30 juin 2019, fixe son forfait d'intervention horaire à 18.54 euros brut et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe contractuel école de musique année scolaire 2018-2019 (atelier violon): modification du temps de travail hebdomadaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de fixer le temps de travail hebdomadaire de cet assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe contractuel pour l'atelier « violon » à 3 heures et 45 minutes du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

4- DOMAINE PUBLIC

- **Déclassement de la voie chemin de l'Enseigne (Délibération 2019-2-17)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide le déclassement de la voie chemin de l'Enseigne d'une superficie d'environ 2 433 m² du domaine public communal.